

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ACIDE OLEIQUE

Désignation commerciale

Palmac 750 - Palmac 750 /MB

No. CAS

112-80-1

No.-CE

204-007-1

Numéro de registre REACH

Cette substance est exemptée de l'enregistrement conformément à l'article 2 (7) et l'annexe V du Règlement REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation industrielle

Restrictions conseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

* Information sur l'entreprise

Berg + Schmidt GmbH & Co. KG
An der Alster 81
20099 Hamburg
Téléphone: + 49 (0) 40 / 284 039-11
Courriel: sds@berg-schmidt.de
Internet: www.solutions.berg-schmidt.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

* Téléphone en cas d'urgence

+49 (0) 40-284 039-11

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE)
N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°
1272/2008 [CLP]

Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n°
1272/2008 [CLP].

2.3 Autres dangers

Article 59(1) - propriétés perturba-
trices endocriniennes

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez
l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne
chez les organismes non-cibles.

Consignes de danger

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH an-
nexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance contenue

Substance contenue	Nombres	Classification 1272/2008/CE	Concentration
Oleic acid	No. CAS: 112-80-1 No.-CE: 204-007-1 No. REACH: Cette substance est exemptée de l'enregis-	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens	>= 70.0 - 100.0 pds %

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 750 - Palmac 750 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg + Schmidt

Substance contenue	Nombres	Classification 1272/2008/CE	Concentration
	trement conformément à l'article 2 (7) et l'annexe V du Règlement REACH.	de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Changer les vêtements souillés ou mouillés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophthamologiste.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
-----------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Traitement symptomatique.
---------------------------------	---------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Jet d'eau pulvérisée Extincteur à sec Dioxyde de carbone (CO2) mousse résistante à l'alcool
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance	N'utilisez pas un jet d'eau pour supprimer la dispersion et la propagation du feu.
--	--

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. S'assurer d'une ventilation suffisante particulièrement dans les espaces fermés.
---------------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
-----------------------	---

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes	Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Evacuation: voir rubrique 13
----------------------------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation contact avec la peau Contact avec les yeux Ingestion Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Précautions	Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Stocker dans un endroit sec. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
Classe de stockage (Allemagne)	10-13
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	Aucune information disponible.
------------------------------	--------------------------------

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Protection des yeux	Porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.
Protection de la peau et du corps	Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	ca. 13
Point d'ébullition [°C]	> 300
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [g/m³]	
Valeur limite inférieure	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation [°C]	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	Aucune donnée disponible
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique [mm²/s]	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 750 - Palmac 750 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg+Schmidt

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) Aucune donnée disponible

Pression de vapeur [kPa] Aucune donnée disponible

Densité [g/cm³] ca. 0.84

Température [°C] 75

Densité relative Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur (air=1) Aucune donnée disponible

propriétés des particules Aucune donnée disponible

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

* Données complémentaires Aucune donnée disponible

9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité

* Données complémentaires Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (UE) n° 1272/2008

* Toxicité orale [mg/kg] Aucune information disponible.

Toxicité dermale [mg/kg] Aucune information disponible.

Toxicité par inhalation [mg/l] Aucune information disponible.

Irritation primaire cutanée Aucune information disponible.

Irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.
Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

Emballages vides contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Non dangerous good	Marchandise non dangereuse	Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non dangerous good	Non dangerous good	Non dangerous good

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

Aucune information disponible.

14.7 Transport en vrac par mer selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol

Aucune information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA

1

Numéro caractéristique

659

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

16. Autres informations

Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Information en matière de sécurité donnée volontairement au sens du formulaire FDS conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)..
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations

Fiche Technique conformément à l'article 32 du règlement 1907/2006 de l'UE

Désignation commerciale: Palmac 750 - Palmac 750 /MB

Date de révision: 21.08.2024

Remplace la version du: 17.01.2023

Version: 3.0/fr

Date d'impression: 27.08.2024

Berg+Schmidt

visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.